

- FICHE PRATIQUE -

SUR LA MISE À DISPOSITION DE SITES AU PROFIT DE TIERS POUR L'EXERCICE D'ACTIVITÉS COMPATIBLES AVEC LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET TERRAINS DONT L'ONF GUYANE ASSURE LA GESTION DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE VALORISATION DU DOMAINE FORESTIER PRIVÉ DE L'ÉTAT.

BASE VIE ET STOCKAGE DE CARBURANT LIÉS À L'ACTIVITÉ MINIÈRE



NOS INTENTIONS

Permettre la création de zone de vie et de travail favorables à l'hygiène et à la sécurité du personnel, dans des zones dédiées et limitées dans le temps. Tout en canalisant l'expansion de ces bases vie.



TYPE DE CONTRAT

Convention d'Occupation Temporaire (COT) liée à l'activité minière.



PROCÉDURES

> Gré à gré



DURÉE DE LA CONVENTION

4 ans renouvelable 1 fois.



FRAIS DE DOSSIER : 500 €

Annuelle

Sur l'occupation du terrain de : 4 000 €/ha/an

(Tout hectare commencé est dû).

TARIF EN VIGUEUR
EN 2022

CONTACT

Yannick NIORD : pole.minier@onf.fr ou au 0694 22 63 22